



CC du Val de Somme (Siren : 248000499)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Corbie
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	27/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Alain BABAUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	l'Enclos de l'abbaye
Numéro et libellé dans la voie	31 ter, rue Gambetta
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80800 CORBIE
Téléphone	
Fax	
Courriel	comdecom@valdesomme.com valdesomme@laposte.net
Site internet	www.valdesomme.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 331
Densité moyenne	106,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 32

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Aubigny (218000347)	463
80	Baizieux (218000503)	205
80	Bonnay (218001063)	246
80	Bresle (218001311)	123
80	Bussy-lès-Daours (218001493)	349
80	Cachy (218001527)	276
80	Cerisy (218001766)	498
80	Chipilly (218001840)	189
80	Corbie (218002046)	6 391
80	Daours (218002269)	821
80	Fouilloy (218003242)	1 899
80	Franvillers (218003366)	538
80	Gentelles (218003614)	569
80	Hamelet (218003945)	573
80	Heilly (218004083)	396
80	Hénencourt (218004117)	196
80	Lahoussoye (218004364)	443
80	Lamotte-Brebière (218004398)	241
80	Lamotte-Warfusée (218004414)	677
80	Le Hamel (218003937)	518
80	Marcelcave (218004810)	1 101
80	Méricourt-l'Abbé (218005031)	591
80	Morcourt (218005361)	284
80	Ribemont-sur-Ancre (218006328)	613
80	Sailly-Laurette (218006526)	319
80	Sailly-le-Sec (218006534)	347
80	Treux (218007201)	237
80	Vaire-sous-Corbie (218007250)	280
80	Vaux-sur-Somme (218007359)	312
80	Vecquemont (218007367)	552
80	Villers-Bretonneux (218007508)	4 256
80	Warloy-Baillon (218007680)	828

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement collectif

création d'un service public d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2006 Assainissement collectif : - collecte des eaux usées - épuration - élimination des boues - études de projets - élaboration de schémas directeurs - plans de zonage

- Assainissement non collectif

*Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : b) La création d'un service public d'assainissement non collectif. c) L'assainissement non collectif à compter du 1er juillet 2005 : la communauté de communes assurera le seule contrôle qui portera sur : * La conception et la réalisation pour les installations neuves afin de permettre à l'usager de choisir un bon système et garantir la bonne réalisation. * Le suivi des installations existantes afin de conseiller l'usager pour qu'il puisse s'assurer du bon fonctionnement de son système, l'entretien dans de bonnes conditions et le cas échéant engager les réparations nécessaires.*

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : L'élimination et le traitement des déchets : collectes traditionnelle et sélective, déchetterie, points verres, papiers

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : L'élimination et le traitement des déchets : collectes traditionnelle et sélective, déchetterie, points verres, papiers

- Autres actions environnementales

sensibilisation des administrés aux problèmes de pollution (eau, air, bruit ?)

Sanitaires et social

- Action sociale

Maison de l'emploi : Elle concourt à la mise en place d'actions d'insertion, de formation, en liaison avec d'autres structures telle que les maisons de l'emploi.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont déclarés d'intérêt communautaire : Les zones ou parcs d'activités de Villers-Bretonneux, zone du Val de Somme, de Corbie, de Fouilloy d'une superficie supérieure à 5 ha ainsi que les sites industriels d'Aubigny et Vecquemont eu égard au nombre de salariés concernés et au montant de taxe professionnelle générée par ces sites. La communauté de communes assure la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de ces zones ou parcs d'activités industriels, tertiaires.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

La communauté de communes assure la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de ces zones ou parcs d'activités industriels, tertiaires.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

La communauté de communes du Val de Somme est compétente pour : Ø Créer une médiathèque La mission de cet équipement sera : o de mettre à disposition le fonds documentaire sélectionné ; o le prêt de documents et de moyens informatiques à l'échelle du réseau et de la communauté de communes ; o l'accès à Internet et aux documents multimédia ; o la médiation entre collection et usagers. La médiathèque se développera en particulier en direction de la petite enfance, du public scolaire, des associations et des institutions et participerait activement à la vie culturelle du territoire.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

La communauté de communes du Val de Somme est compétente pour : Ø Prendre en charge le fonctionnement et l'exploitation de la piscine « Calypso » située sur le territoire de la commune de Corbie avec pour objectif, o que son usage soit diversifié (publics scolaires, adolescents, adultes) o sa définition soit perçue comme un équipement structurant

et innovant ne pouvant être similaire à ceux existant déjà sur le territoire o cet équipement permette de pratiquer plusieurs activités sportives ou culturelles La communauté de communes du Val de Somme assurera la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et culturels répondant à ces critères. La communauté de communes participe : Ø à la prise en charge des dépenses d'investissement, d'entretien, de fonctionnement des équipements sportifs (salle de sport et stade localisés sur Corbie et Villers-Bretonneux), Ø aux modalités de fonctionnement des équipements sportifs en liaison avec les collèges et les associations, Ø A la réflexion sur l'extension et la construction des équipements sportifs à vocation scolaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'application du schéma de cohérence territoriale défini en liaison avec d'autres territoires ou structures intercommunales est déclarée d'intérêt communautaire.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

la Communauté de Communes : - assure la création, l'aménagement et l'extension des ZAC à vocation économique, industrielle et tertiaire, d'une superficie égale au moins à 5 ha et localisées à proximité d'infrastructures routières - exerce le droit de préemption urbain dans les zones d'aménagement concerté répondant aux critères définis supra,

- Constitution de réserves foncières

la Communauté de Communes : - pourvoit aux acquisitions de terrains et réserves foncières destinées aux activités économiques,

- Transport scolaire

La communauté de communes participe : - aux transports scolaires vers les collèges de Corbie et Villers-Bretonneux, (dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général de la Somme en qualité d'intervenant secondaire),

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont déclarées d'intérêt communautaire, les voies communales du territoire de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes assure à ce titre, en agglomération, l'entretien, la création, l'aménagement la voirie communale (travaux de chaussée, de trottoirs, de bordurage, parkings et ouvrages d'art) à l'exception des voies départementales, nationales et chemins ruraux. Hors agglomération, la Communauté de Communes effectue le fauchage, les enduits, la signalisation et le déneigement des voies secondaires permettant le maintien de la circulation entre les communes. La communauté de communes passe une convention avec le Conseil Général de la Somme pour l'entretien des chemins de randonnées qu'elle assure.

Développement touristique

- Tourisme

La Communauté de Communes est compétente pour assurer : - Un appui à l'office de tourisme de Corbie Bocage Trois Vallées dont le siège social est situé à Corbie, 28/30 Place de la République. - Une opération tendant à améliorer l'accueil, l'information, la promotion de la communication et de l'animation dans le cadre de conventions passées avec l'office de tourisme.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Est déclaré d'intérêt communautaire, le plan local de l'habitat qui sera conforme aux nouvelles dispositions du code de la construction et de l'habitat : - définition d'une politique de l'habitat à l'échelle du territoire, - développement d'une politique de diversification du parc de logements, - développement d'une politique qualitative de l'habitat, - développement de la mobilisation des acteurs locaux et de l'information relative à l'habitat.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usagers en matière de technologie de l'information et de la communication. Le conseil communautaire est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte - espaces numériques de travail ; le développement de la société de l'information notamment dans le domaine de l'éducation, par l'utilisation des plates formes appelées ENT.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

la Communauté de Communes assure la création, l'aménagement et l'extension des aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

- Gendarmerie : Sont déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement des gendarmeries de Corbie et Villers-Bretonneux. Est déclaré d'intérêt communautaire le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ayant pour compétences l'animation et la démarche de Pays, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	607 321
80	SMIVOS d'ACHEUX EN AMIENOIS (258000975)	SM fermé	7 709
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	345 919
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	584 547

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)